

*Commune de Saint-André de l'Epine
Réunion du Conseil Municipal
Séance du 29 MAI 2015*

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 29 mai 2015 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Serge Montaigne, Maire.

Présents : Collet Stéphane, Salagnac Gaétan, Eudes Alain, Lecornu Loïc, Montaigne Serge, Lebouteiller Mathilde, Sauvage Cécile, Lebas Nathalie, Marie Myriam, Gardie Isabelle, Catherine Sandra, Chopin Jessica, Larsonneur Jean-Claude, Martial Nicolas, Rabec David.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Lecornu Loïc

- ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur Lecornu Loïc a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

a. Election du maire

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT°. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal, a dénombré quinze conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs Madame Lebas Nathalie et Monsieur Rabec David.

Monsieur Serge Montaigne a obtenu 9 voix

Monsieur Gaétan Salagnac a obtenu 6 voix

Monsieur Serge Montaigne a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

b. Election des adjoints

Monsieur le maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de quatre adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de trois adjoints. Après discussion et vote, le conseil municipal fixe à l'unanimité à trois le nombre des adjoints de la commune.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du 1^{er} adjoint

Monsieur Jean-Claude Larsonneur a obtenu 2 voix

Monsieur Nicolas Martial a obtenu 13 voix

Monsieur Nicolas Marial a été proclamé 1^{er} adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 2^{ème} adjoint

Monsieur Jean-Claude Larsonneur a obtenu 4 voix

Madame Myriam Marie a obtenu 4 voix

Monsieur David Rabec a obtenu 3 voix

Madame Cécile Sauvage a obtenu 4 voix

Personne n'ayant la majorité absolue(8), il est procédé à un deuxième tour

Monsieur Jean-Claude Larsonneur a obtenu 3 voix

Madame Myriam Marie a obtenu 6 voix

Monsieur David Rabec a obtenu 1 voix

Madame Cécile Sauvage a obtenu 5 voix

Personne n'ayant la majorité absolue(8), il est procédé à un deuxième tour

Madame Myriam Marie a obtenu 8 voix

Madame Cécile Sauvage a obtenu 7 voix.

Madame Myriam Marie a été proclamée 2^{ème} adjoint et a été immédiatement installée.

Election du 3^{ème} adjoint

Monsieur Alain Eudes a obtenu 7 voix

Monsieur Jean-Claude Larsonneur a obtenu 2 voix

Monsieur Loïc Lecornu a obtenu 3 voix

Monsieur David Rabec a obtenu 1 voix

Madame Cécile Sauvage a obtenu 2 voix

Personne n'ayant la majorité absolue (8), il est procédé à un deuxième tour

Monsieur Alain Eudes a obtenu 12 voix, a été proclamé 3^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

II. DELEGUES COMMUNAUTAIRES

La commune de Saint-André de l'Epine doit disposer d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la représenter au sein de la communauté d'agglomération de Saint-Lô dénommée « Saint-Lô Agglo ».

Ces délégués sont pris dans l'ordre du tableau suite aux élections du maire et des adjoints en date du 28 mars 2014 et sont :

DELEGUE TITULAIRE : Serge MONTAIGNE, Maire

DELEGUE SUPPLEANT : Nicolas MARTIAL, premier Adjoint

Le Maire,